



Charte de l'entraîneur du Handball Club Rumilly

La pratique du sport et notamment celle du handball est pour les jeunes un moyen d'épanouir leur personnalité dans les dimensions sociales et sportives.

- ❑ En acceptant la responsabilité d'une équipe, l'entraîneur prend conscience de l'esprit du club et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.
- ❑ Le respect du jeune est primordial. Ainsi, la recherche de certains résultats peut être occultée, dans certains cas, au profit de celle d'une bonne intégration des jeunes surtout si cette recherche de résultats s'accompagne d'exigences qui dépassent les possibilités physiques ou morales des joueurs.
- ❑ L'entraîneur veille à ce que chaque jeune sous sa responsabilité reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins. Il doit toujours proposer des exercices adaptés à l'âge et aux capacités de ses joueurs et apporter les régulations nécessaires à leur réussite.
- ❑ Il insuffle à ses joueurs la confiance en eux nécessaire, mais sans sombrer dans l'individualisme ou le mépris des adversaires.
- ❑ Il est attentif aux périodes de vulnérabilité des jeunes joueurs (croissance, santé, événements extérieurs, etc.), et adapte son langage et ses attitudes à l'âge, à la maturité et à la personnalité du joueur en n'oubliant pas qu'il s'adresse à des jeunes mineurs.
- ❑ Il doit être autoritaire mais tout en restant compréhensif. Les joueurs n'arrivent pas toujours à faire la chose juste.

Il ne doit jamais oublier que le handball est d'abord un jeu !

LES ENGAGEMENTS DE L'ENTRAÎNEUR

- Il s'engage à signer l'attestation d'honorabilité.
- Il s'engage à être présent à tous les entraînements et les matches, en cas d'empêchement, il doit prévenir préalablement le Responsable Sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.
- Il s'engage à être présent environ 20' avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs.
- Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.
- Il doit, avoir préparé sa séance d'entraînement, apporter ses notes.
- A l'écoute de chaque joueur de son équipe, il doit être vigilant, prévenir et gérer les conflits, repérer et signaler les comportements déviants.
- Il doit agir en cas d'incidents/accidents/de comportement déviant ou /et en alerter le bureau en cas de situation paraissant compliquée à gérer.

ESPRIT ET ATTITUDE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur véhicule l'Image du Club et son attitude doit être positive à tous les égards.

- L'entraîneur est lui-même de bonne humeur, courtois, franc et respectueux envers ses partenaires (autres coachs, arbitres, responsables du club, etc.) et envers ses joueurs. Il ne ridiculise pas et n'agresse jamais ni verbalement ni physiquement un arbitre, un joueur ou toute autre personne (même si quelqu'un a commis une faute ou n'a pas vraiment correspondu aux attentes dans le jeu).
- L'entraîneur inculque à ses joueurs la philosophie du respect des règles, du fair-play sportif; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des Arbitres et Officiels, de leurs Adversaires, des autres joueurs des Dirigeants et du matériel.
- L'entraîneur est respectueux du matériel et des installations, veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate. Il veille à ce qu'ils ne puissent pas constituer un danger pour les joueurs ou les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (ballons dans les paniers, cônes, cerceaux, chasubles.....)
- L'entraîneur s'assurera de la bonne tenue vestimentaire de ses joueurs (maillots, shorts, chaussures ne servant qu'au handball, absence de bijoux ou montres, etc.), de la conformité des licences.

En signant, l'entraîneur reconnaît avoir pris connaissance des engagements qui lui incombent et prend acte devant le club et ses représentants à les respecter.

Fait à, le.....

Signature de l'entraîneur